L'Economic Development Board et la stratégie de survie : comparaison avec Genève

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Genève n'a jamais eu d'Economic Development Board. Son essor comme centre du négoce de matières premières après la Seconde Guerre mondiale reposa sur des décisions privées d'entreprises étrangères, qui choisirent la ville pour sa neutralité, sa stabilité, ses banques et sa main-d'œuvre multilingue. Le volume consacré à Genève décrit l'arrivée de Cargill en 1956 comme le début d'une ère nouvelle pour le négoce de matières premières en Suisse. Il relève que la ville offrait aussi une fiscalité favorable aux sociétés ayant des activités internationales.[1] Les statuts fiscaux cantonaux de ces sociétés jouaient un rôle comparable aux pioneer certificates (certificats de pionnier) de Singapour, bien qu'ils s'appliquent comme des régimes généraux à toute société remplissant les conditions.

Le volume consacré à Genève qualifie l'attitude du canton envers les négociants en matières premières de « bienveillance discrète », exprimée par les statuts fiscaux et une administration accueillante, mais sans politique explicite. Ce n'est qu'après les critiques des années 2010, la suppression des régimes spéciaux et les affaires pénales visant des négociants que le canton adopta une stratégie plus visible, qui aboutit à la

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

stratégie économique cantonale annoncée le 21 août 2025. Les régimes fiscaux spéciaux prirent fin avec la réforme acceptée par les électeurs genevois le 19 mai 2019, entrée en vigueur le 1er janvier 2020.[2]

Le contraste a trois dimensions. Premièrement, l'État singapourien planifiait et promouvait des industries, alors que les autorités genevoises réagissaient pour l'essentiel à l'initiative privée. Deuxièmement, Singapour contrôlait le travail et la terre par la loi et la propriété publique, tandis que Genève évoluait dans un marché du travail fédéral, avec une propriété foncière privée et une démocratie directe dans laquelle les électeurs pouvaient rejeter des réformes. Troisièmement, les incitations singapouriennes étaient discrétionnaires et négociées, alors que celles de Genève reposaient largement sur des régimes généraux fixés par le droit fiscal cantonal. Ces différences expliquent une grande partie de l'écart de style réglementaire examiné dans les parties E et K. Une agence singapourienne peut agir vite et adapter son offre, mais ses décisions dépendent de l'appréciation des fonctionnaires. Genève offre la prévisibilité de règles générales, mais elle évolue lentement lorsque les circonstances changent.

Les deux villes sont néanmoins parvenues à une position semblable dans les années 2020. L'impôt minimum mondial a réduit dans l'une comme dans l'autre la marge de la concurrence fiscale. Chacune rivalise désormais par la qualité de ses infrastructures, de son système juridique, de sa main-d'œuvre et de ses services. Singapour aborde cette concurrence avec une agence qui a soixante-cinq ans d'expérience dans la vente d'un site. Genève l'aborde avec un pôle de banques, de négociants, de sociétés d'inspection et d'organisations internationales qui s'est développé sans une telle agence.

En chiffres

Mission d'enquête industrielle de l'ONU : début des travaux le 4 octobre 1960. Rapport Winsemius : publié le 13 juin 1961, objectif de plus de 200 000 emplois en dix ans. Chômage en 1960 : 14 % selon le gouvernement (12 % d'une population active de 498 000 personnes selon l'estimation de la mission). EDB : créé le 1er août 1961, capital de 100 millions de dollars pour 1961–1964. Zone industrielle de Jurong :

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

environ 9 000 acres, première usine en 1964. Exonérations fiscales pionnières : jusqu'à cinq ans à partir de 1959, jusqu'à 15 ans aujourd'hui en vertu de la loi de 1967. Bases britanniques : environ 20 % de l'économie, plus de 30 000 emplois et 11 % du territoire. Grèves : 116 et 411 000 journées de travail perdues en 1961, aucune en 1969. Chômage : 7,3 % en 1968, 4,9 % en 1971. National Wages Council : créé le 7 février 1972. Engagements obtenus par l'EDB en 2025 : 14,2 milliards de S$ d'investissements en actifs fixes, 15 700 emplois attendus. Stock d'IDE à la fin de 2024 : 3 130 milliards de S$.

Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre I, citant « Cargill, l'université genevoise du trading », *Le Temps*, 10 juin 2023, sur l'arrivée de Cargill en 1956 et les raisons avancées par un vice-président de Cargill en 1993. ↩
2. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre VI, citant État de Genève, communiqué du 21 août 2025, « Nouvelle stratégie économique cantonale », qui range le négoce de matières premières parmi les secteurs « essentiels pour la stabilité et l'attractivité de notre canton » ; Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie E, chapitre V, et partie G, chapitre VI, citant LPG Fiduciaire de Suisse, « Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) », 14 août 2020. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.